

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 450

18 février 2015

SOMMAIRE

Aedifica Luxembourg III S.à r.l.	21559	FW Consulting S.à r.l.	21558
Aedifica Luxembourg I S.à r.l.	21568	GBL Energy S.à r.l.	21558
Aedificia Luxembourg II S.à r.l.	21559	Global Consulting S.à r.l.	21582
Aerospace Services S.A.	21597	Jero S.A.	21579
Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl	21579	KGM Immobilière S.A.	21555
CEP III Investment 16 S.à r.l.	21600	KH (Lux) Nanterre S.à r.l.	21554
CEP III Investment 16 S.à r.l.	21562	Lafayette S.A.	21556
CEREP Bellini 2 S.à r.l.	21561	Lantiq Holdco S.à r.l.	21555
CEREP Tour Air 2 S.à r.l.	21561	Lartel S.A.	21564
Comodo S.à r.l.	21560	Lorimar S.A.	21555
Compagnie Européenne pour le Dévelop- pement d'Entreprises Commerciales S.A.	21560	LSF Marseille S.à r.l.	21556
CORDET Direct Lending GP s.à r.l.	21561	Lumesse Brands S.à r.l.	21554
Courcelles Investments S.A.	21560	Luxembourg CB 2002 S.à r.l.	21554
CPRN Sàrl	21562	Lux Papier Investissement S.A.	21555
CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l.	21561	MedBridge Investments S.à.r.l.	21584
Cuzinco S.A.	21559	MedBridge Investments S.C.A.	21584
Degomex Holding Sàrl	21562	MK Fund SICAV SIF S.A.	21580
DREAMCAR Renting SC	21563	MSP Northern America S.à r.l.	21578
EDU Luxco S.à r.l.	21557	Shine Investment S.A.	21571
Epazote S.A.	21556	Silux Holding SCS	21599
Ernst & Young Tax Advisory Services	21557	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care II S.à r.l.	21568
Eurofound GmbH	21558	SLIPSTOP International S.A.	21557
European Aeronautic Trade and Lease Corporation, EATL CORP S.A.	21558	Société de Diversification Financière Pru- dentielle S.A.	21567
Fit 4 Life s.à r.l.	21597	Vera S.A.	21566

Luxembourg CB 2002 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.956.200,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 90.914.

—
EXTRAIT

En date du 12 janvier 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Erik Johan Cornelis Schoop en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet au 09 janvier 2015;

- Thuy Uyen Nguyen, né le 18 septembre 1986 à Hornsby, Australie, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant A de la Société avec effet au 09 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009918/17.

(150011358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

KH (Lux) Nanterre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.156.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 28 Novembre 2014, qui ont acceptées:

- la nomination de Mme Miranda Lansdowne, née le 03/10/1974 à Rugby, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014;

- la démission de Mme Habiba Boughaba de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 7 mai 2014;

- la démission de M Clifford Langford de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 1^{er} décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015009897/18.

(150010751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Lumesse Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.003.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 16 décembre 2014 les décisions suivantes:

- Prononcer la clôture de la liquidation volontaire de la Société et indiquer que la Société a définitivement cessé d'exister.

- Les livres et les documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans chez Alter Domus Liquidation Services (une société à responsabilité limitée), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 142 389.

- Les actifs et passifs de la Société seront distribués à l'actionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015009915/19.

(150011222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Lantiq Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.217.554,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.045.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009920/10.

(150011540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Lux Papier Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 137.318.

Par la présente, nous vous informons que Viscomte S.à r.l. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 16 janvier 2015.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Gerry Mullen / Wim Rits

Référence de publication: 2015009917/13.

(150011305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Lorimar S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.881.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 janvier 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme LORIMAR S.A (RCS B52881) avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45 route d'Arlon, a été dénoncé en date du 4 août 2009.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Stéphanie STAROWICZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2015009928/15.

(150011728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

KGM Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 102.221.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 janvier 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme KGM IMMOBILIERE S.A établie et ayant eu son siège social à L-8049 Strassen, 2, Rue Marie Curie (RCS B102221), de fait inconnu a cette adresse.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Stéphanie STAROWICZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2015009896/16.

(150011723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Epazote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 140.350.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 19 janvier 2015 que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Pierre THOLL, a été renouvelé pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009699/12.

(150011504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Lafayette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 3.042.

Décision du conseil d'administration du 9 janvier 2015

Par résolution circulaire du 9 janvier 2015, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 4, rue Génistre à L-1623 Luxembourg au 2, rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg.

Pour le conseil d'administration

Monsieur Erny Gillen / Madame Bernadette Reuter-Wagner

Président du conseil d'administration / Administrateur

Référence de publication: 2015009919/13.

(150010981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

LSF Marseille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 711.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 90.567.

Le 7 janvier 2015, l'associé unique de la Société (i) a pris acte de la démission de M. Michael Duke Thomson, en tant que gérant A de la Société, avec effet au 31 décembre 2014 et (ii) a approuvé la nomination comme gérant A de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2015, de:

- M. Patrick Steinhäuser, né le 21 avril 1975 à Baden-Baden (Allemagne), résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Il résulte de ce qui précède, qu'avec effet au 1^{er} janvier 2015, le conseil de gérance de la Société est constitué des gérants A suivants, élus pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Steinhäuser, gérant A;
- M. Philippe Detournay, gérant A; et
- M. Philippe Jusseau, gérant A.

Conseil de gérance:

- M. Patrick Steinhäuser, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A; et

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 janvier 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015009932/29.

(150010626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Ernst & Young Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.073.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 16 janvier 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015009673/12.

(150010844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

SLIPSTOP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8234 Mamer, 11, rue Knaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 30.481.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015007499/14.

(150008038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 36.556,48.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.763.

EXTRAIT

En date du 12 janvier 2015, l'associé de la Société, Appleby Trust (Jersey) Limited agissant en sa qualité de Trustee de Study Group Equity Plan Employee Trust, a transféré à M. William Thayer Ethridge, Jr, né le 18 février 1952, à Boston, Massachusetts, USA, demeurant à 36 Shore Road Old, Greenwich, Connecticut, CT 06870, USA.

- 379 part sociales de classe C;
 - 54 part sociales de classe E2;
 - 54 part sociales de classe F2;
 - 54 part sociales de classe G2;
- qu'il détenait de la Société.

Suite à ce transfert l'associé de la Société, Appleby Trust (Jersey) Limited agissant en sa qualité de Trustee de Study Group Equity Plan Employee Trust, détient de la Société:

- 26,779 part sociales de classe C;
- 3,831 part sociales de classe E2;
- 3,831 part sociales de classe F2;
- 3,831 part sociales de classe G2;
- 462 parts sociales préférentielles

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015009684/28.

(150011678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

FW Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1534 Luxembourg, 25, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 153.640.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009753/9.

(150011606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

GBL Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009767/10.

(150011539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

European Aeronautic Trade and Lease Corporation, EATL CORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.482.

EXTRAIT

Il est pris acte du changement d'adresse des trois administrateurs de la société et de l'administrateur-délégué de la société, à savoir:

- Monsieur de MONTRICHARD Thierry, domicilié dorénavant au 4 rue Bellanger, F-92200 Neuilly-Sur-Seine.
- La société MAHELOU FINANCE SA., ayant son siège social au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- Monsieur JABBOUR Christian, domicilié au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Monsieur De MONTRICHARD Thierry, administrateur-délégué, domicilié dorénavant au 4 rue Bellanger, F-92200 Neuilly-Sur-Seine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009711/17.

(150011432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Eurofound's GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.717.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 12 janvier 2015

1. Les associés prennent acte de et acceptent la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Les associés décident de nommer comme nouveaux gérants de catégorie B, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009710/18.

(150011034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Cuzinco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.709.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 janvier 2015 que:

CF Corporate Services

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société CUZINCO S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009629/17.

(150011219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Aedificia Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.725.

—
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 15 décembre 2014, que:

Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, transfère toutes les 14,990 parts détenues dans la Société comme suit;

- 14,091 parts à la société DOKON GmbH Gesellschaft für Konzeption - Bauplanung - Errichtung, une société à responsabilité limitée étrangère, enregistré au «Register of commerce of the local court of Walsrode», sous le numéro HRB 110943, ayant son siège social au 15, Brinkumer Str., D-28844 Weye, Allemagne; et

- 899 parts à la société d.h.g. Baubetreuung GmbH, une société à responsabilité limitée étrangère, enregistré au «Register of commerce of the local court of Walsrode», sous le numéro HRB 110767, ayant son siège social au 1, Amtshof, D-27305 Bruchhausen-Vilsen, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009412/18.

(150011463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Aedificia Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 391.700,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.704.

—
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 15 décembre 2014, que:

Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, transfère toutes les 3,917 parts détenues dans la Société comme suit;

- 3,682 parts à la société DOKON GmbH Gesellschaft für Konzeption - Bauplanung - Errichtung, une société à responsabilité limitée étrangère, enregistré au «Register of commerce of the local court of Walsrode», sous le numéro HRB 110943, ayant son siège social au 15, Brinkumer Str., D-28844 Weye, Allemagne; et

- 235 parts à la société d.h.g. Baubetreuung GmbH, une société à responsabilité limitée étrangère, enregistré au «Register of commerce of the local court of Walsrode», sous le numéro HRB 110767, ayant son siège social au 1, Amtshof, D-27305 Bruchhausen-Vilsen, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009413/19.

(150011001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Courcelles Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 71.667.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 06 janvier 2015

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 18 rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 janvier 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015009617/13.

(150011388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Comodo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 145.470.

—
Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2014

A l'unanimité, l'Assemblée Générale extraordinaire accepte la cession de l'intégralité des parts sociales (160 parts sociales) appartenant à Monsieur Robert TONINI, domicilié à Rue des Étangs, 26 à B - 6780 MESSANCY, au profit de Monsieur Daniel COUON, domicilié à Frassem, Chemin du Glissisbour, 15, B-6700 ARLON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Coljon Daniel / Coljon Dylan / Coljon Doryan / Tonini Robert

Gérant administratif / Gérant administratif / Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2015009608/14.

(150010903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

CEDEC S.A., Compagnie Européenne pour le Développement d'Entreprises Commerciales S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 36.412.

—
Société constituée le 25 mars 1991 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C no 194 du 24 avril 1991.

Les statuts furent modifiés par Maître Reginald Neuman le 12 décembre 1991 (Mém C n°262 du 16.06.92), le 28 juin 2001 (Mém C n°1253 du 31.12.01), par Me Henri Hellinckx le 15 mai 2008 (Mém C n°1519 du 19.06.08) et le 30 novembre 2010 (Mém n°518 du 19.03.2011). Les derniers statuts coordonnés ont été publiés au Mémorial C n°318 du 16 février 2011.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2014 que les décisions du conseil d'administration du 6 novembre 2014 ont été ratifiées à savoir:

1. Acceptation de la démission de l'administrateur Monsieur Gilles Saulneron

Nomination comme nouvel administrateur, de Monsieur Christian Alfred Larpin, économiste, demeurant à HoFlat A, 7/F, Wah Fung Building No. 17-23 Minden Avenue Kowloon, Hong Kong, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2020.

2. Nomination d'un administrateur supplémentaire:

- Madame Thuy-Quynh-Dao Te Lager, directrice, demeurant à House B61, Regalia Bay, 88 Wong Ma Kok Road, Stanley, Hong Kong

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale à tenir en 2020.

Pour extrait

Jean Wagener

Le mandataire

Référence de publication: 2015009611/27.

(150011632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

CEREP Bellini 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.126.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009597/10.

(150010674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

CEREP Tour Air 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.520.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009598/10.

(150010918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

CORDET Direct Lending GP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 189.384.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 14 janvier 2015, et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 16 janvier 2015, sous la référence L 150009780:

Par résolutions prises en date du 13 janvier 2015, l'associé unique a pris la décision de nommer Tommy Persson, avec adresse au 10 Villagatan, 114 32 Stockholm, Suède, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009615/16.

(150011171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 166.367.

Extrait des décisions de l'Associé Unique prises en date du 10 décembre 2014 et du 22 décembre 2014

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société du 10 décembre 2014 et du 22 décembre 2014 la décision suivante (traduction libre):

- de nommer la personne suivante avec effet immédiat et pour une période qui commence le 11 décembre 16h00 heure locale jusqu'au 19 décembre 2014:

* Mark Rhodes, né le 22 août 1951 à Woodford (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à 35 rue Apostolou Andrea, 4520 Limassol, Chypre, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015009627/18.

(150010838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

CPRN Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 253, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 134.532.

Il résulte d'une cession de parts du 31 décembre 2014 que Madame Jacinto Ribeiro Ana a transféré
50 parts sociales
à Monsieur Ribeiro Gomes Nelson, né le 24 mars 1989 à Luxembourg, demeurant à L-2221 Luxembourg, 187A, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CPRN s.à r.l.

Madame Jacinto Ribeiro Ana / De Gouveia Gomes Carlos

Gérants

Référence de publication: 2015009621/16.

(150011012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Degomex Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 149.577.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 11 juillet 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

DEGOMEX HOLDING SARL, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B149.577 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 Décembre 2014, et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B139859, et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Et ce avec effet au 16 janvier 2015

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015009632/17.

(150011116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

CEP III Investment 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.016.920,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.145.

EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert de parts en date du 17 décembre 2014, Nelson Midco Limited, une private limited company régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 1st & 2nd Floor York House, 45 Seymour Street, Londres, W1H 7LX, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 09229698 a transféré 265.618 parts sociales détenues dans la Société à Nelson Midco II Limited, une private limited company régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 1st & 2nd Floor York House, 45 Seymour Street, Londres, W1H 7LX, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 09229775.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont dorénavant détenues comme suit:

Nelson Midco II Limited: 265.618 parts sociales

Nelson Bidco Limited: 751.302 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CEP III Investment 16 S.à r.l.

Référence de publication: 2015009592/21.

(150011647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

DREAMCAR Renting SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.548.

STATUTS

1. Monsieur LAVALLE Fabio, né le 21 novembre 1987 à Saint-Ghislain (Belgique), demeurant au 58/1, Rue de Nimy B-7000 Mons (Belgique);

2. Monsieur NAUJOKS Junior, né le 08 décembre 1988 à Tournai (Belgique), demeurant au 21, Rue du Boustiau B-7601 ROUCOURT (Belgique);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 12/01/2015:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est: DREAMCAR Renting SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 50 parts à Monsieur LAVALLE Fabio et 50 parts à Monsieur NAUJOKS Junior, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur LAVALLE Fabio, précité, est nommée gérante,
2. La société HIGHER GROUP SA, 82, Grand Rue L-9711 Clervaux, RCS Luxembourg B169194, est nommée co-gérant,
3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2015007845/71.

(150009165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Lartel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.519.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr José Luis COTONER, residing at Dorfstrasse 21, CH-6390 Engelberg, (Switzerland),

here represented by Mr Marc LIESCH, chartered accountant, residing professionally at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him under private seal.

Mr Nicolas COTONER, residing at 37, rue Nicolas Mersch, L-5861 Fentange,

here represented by Mr Marc LIESCH, prenamed, by virtue of a power of attorney delivered to him under private seal.

Said powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing parties, represented as above stated, declare and request the notary to act the following:

1.- That the société anonyme and under the name of "Lartel S.A.", having its registered office in 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B, under the number 87519, has been incorporated on May15, 2002 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 1172 of August 5, 2002.

2.- That the share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into thirty-one (31) shares with a nominal value of thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

3.- That the appearing parties, represented as above stated, are the owners of all the thirty-one (31) shares of the Company.

4.- That the appearing parties, represented as above stated, acting as shareholders of the Company, declare to proceed with the dissolution of the Company.

5.- That the appearing parties, represented as above stated, appoint themselves as liquidator of the Company, with powers of signature on the Company's bank accounts; and in their capacity as liquidators of the Company shall have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing parties, represented as above stated, acting in their capacity as liquidators of the Company, declare that they irrevocably undertake to settle any presently known and unknown unpaid liability of the dissolved company.

7.- That the appearing parties, represented as above stated, declare that they take over all the assets of the Company, and that they will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing parties, represented as above stated, declare that the liquidation of the Company is closed and that the share or bond certificates, the shareholders register as well as any register of the Company recording the issuance of shares or of any other securities shall be cancelled.

9.- That full discharge is given to all the members of the board of directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates up to the present date.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 950.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Monsieur José Luis COTONER, administrateur, demeurant à CH-6390 Engelberg (Suisse), Dorfstrasse 21, ici représenté par Monsieur Marc LIESCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

Monsieur Nicolas COTONER, administrateur, demeurant à L-5861 Fentange, 37, rue Nicolas Mersch, ici représenté par Monsieur Marc LIESCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée. Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme «Lartel S.A.», ayant son siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87519, a été constituée suivant un acte par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1172 du 5 août 2002

2.- Que le capital de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille Euros), divisé en trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

3.- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les propriétaires des trente-et-une (31) actions de la Société.

4.- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant comme actionnaires, prononcent la dissolution anticipée de la Société.

5.- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, se désignent comme liquidateurs de la Société, auront pleins pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la Société, ainsi que le pouvoir, en tant que liquidateurs de la Société, d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent qu'elles reprennent tout l'actif de la Société et qu'elles s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent que la liquidation de la Société est dès lors clôturée et que les certificats d'actions ou d'obligations, le registre des actionnaires, ainsi que tout autre registre de la Société relatif à l'émission d'actions ou de tous autres titres sera annulé.

9.- Que la décharge pleine et entière est donnée à tous les membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de ce jour.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à savoir à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

21566

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à EUR 950,-.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc LIESCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 janvier 2015. Relation GAC/2015/8. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015008155/108.

(150009521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Vera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.390.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE ONZE DECEMBRE.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de la société VERA S.A., ci-après la «Société», une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 161390, constituée le 30 mai 2011 suivant un acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1881 du 17 août 2011.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Madame Francesca BARCAGLIONI, licenciée en «economia e commercio», demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, prénommée.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services qui consistent en des interventions destinées à influencer directement ou indirectement l'élaboration, l'application ou l'interprétation de mesures législatives, normes, règlements et plus généralement, toute intervention ou décision des pouvoirs publics.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales, mobilières, immobilières et industrielles généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

II) Le nom des actionnaires, le nombre d'actions détenues par chacun d'eux et le nom de leur mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La présidente constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 relatif à l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services qui consistent en des interventions destinées à influencer directement ou indirectement l'élaboration, l'application ou l'interprétation de mesures législatives, normes, règlements et plus généralement, toute intervention ou décision des pouvoirs publics.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales, mobilières, immobilières et industrielles généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec la modification envisagée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.200 (mille deux cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Barcaglioni, S.S. Wong, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2014. REM/2014/2752. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007539/81.

(150008370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Société de Diversification Financière Prudentielle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Société de Diversification Financière Prudentielle S.A.

Référence de publication: 2015010171/11.

(150011609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

**Aedifica Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care II S.à r.l.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.048.

In the year two thousand and fourteen,

on the twelfth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 SICAV-FIS, a société anonyme sous la forme d'une SICAV - fonds d'investissement spécialisé (a company with variable capital) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("RCS") under number B 114787,

duly represented by Mrs Franziska STAHLBERG, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 10 December 2014 in Luxembourg.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (a private limited liability company), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCS under number B 128048 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 May 2007, and whose articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") on 10 July 2007, number 1410 page 67634. The Articles were amended for the last time on 21 September 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial on 2 December 2011, number 2956, page 141886.

The appearing party representing the Company's whole share capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care II S.à r.l." to "Aedifica Luxembourg I S.à r.l." and subsequently to amend article one of the Articles, so as to reflect the Company's new name, which shall now read as follows:

" **Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby exists under the name of "Aedifica Luxembourg I S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article ten of the Articles, in order to reflect changes regarding the composition of the board of managers as per the below resolutions, which shall now read as follows:

" **Art. 10. Management.** The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without

prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under this article ten.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting. "

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article eleven of the Articles as follows:

" **Art. 11. Powers of the Managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article twelve of the Articles as follows:

" **Art. 12. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article thirteen."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article thirteen of the Articles as follows:

" **Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the Managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxy holder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxy holder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxyholder signed together Us with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,
le douze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 SICAV-FIS, une société anonyme sous la forme d'une SICAV - fonds d'investissement spécialisé (une société à capital variable) constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") au numéro B 114787,

ici représentée par Maître Franziska STAHLBERG, avocat, résidant à Luxembourg,

par procuration donnée le 10 décembre 2014 à Luxembourg.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante étant l'associé unique ("Associé Unique") de Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et inscrite au RCS au numéro B 128048 (la "Société"), constituée par un acte du notaire soussigné en date du 16 mai 2007, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 10 juillet 2007, numéro 1410, page 67634. Les Statuts ont été modifiés la dernière fois le 21 septembre 2011 par un acte du notaire soussigné et publiés au Mémorial le 2 décembre 2011, numéro 2956, page 141886.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de "Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care II S.à r.l." à "Aedifica Luxembourg I S.à r.l." et par conséquent de modifier l'article premier des Statuts, afin de refléter le nouveau nom de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aedifica Luxembourg I S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts")."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre l'article dix des Statuts, afin de refléter les modifications apportées à la composition du conseil de gérance conformément aux résolutions qui suivent, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 10. Gérance.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution de l' (des) Associé(s) approuvée conformément à la Loi Luxembourgeoise et à ces Statuts.

Si la Société a à un moment donné un seul Gérant, il sera dénommé dans ces Statuts comme le "Gérant Unique".

Si la Société a à un moment donné plus qu'un seul Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Un Gérant peut être révoqué à tout moment par toute raison légitime par une Résolution des Associés passée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions à toute Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités et exigences de convocation, soit par écrit, soit lors de la Réunion du Conseil de Gérance, en personne ou par le biais d'un représentant autorisé.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter par un autre Gérant (mais pas une autre personne) pour agir en tant que son représentant (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil de Gérance afin d'être présent, délibérer, voter et réaliser toutes les fonctions attribuées au Gérant pour son compte lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article dix.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à une majorité simple.

Un Gérant ou son Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de conférence téléphonique, vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication étant entendu que toutes les personnes participant à cette réunion doivent pouvoir être entendues et parler les unes avec les autres durant la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, tous les sujets qui sont traités de cette manière par les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traités à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, le Représentant de ce Gérant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre l'article onze des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Le Gérant Unique, si la Société n'a qu'un Gérant Unique, et le Conseil de Gérance, quand la Société a plusieurs Gérants, aura tous les pouvoirs qui sont nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, à l'exception de ceux qui sont réservées selon la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts et qui doivent être décidés par les Associés."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre l'article douze des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 12. Représentation de la Société.** Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou lier la Société:

- si la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, tout Gérant;
- toute personne à qui ce pouvoir aura été déléguée conformément à l'article treize."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre l'article treize des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant.** Le Gérant Unique, si la Société n'a qu'un Gérant Unique, ou tout Gérant si la Société a plus d'un Gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera ces pouvoirs et responsabilités et rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toute autre condition de sa délégation."

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: F. STAHLBERG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17557. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015008392/191.

(150008978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Shine Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 193.602.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company POPULOS FINANCE S.A., with registered office in Via Espana 122, Bank Boston Building 8th Fl., Panama Republic of,

here represented by Annick Braquet, private employee, residing professionally at L-1319 Luxembourg, 101, rue de Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular, the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended and by the present articles of association.

The corporation exists under the name of "SHINE INVESTMENT S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, trademarks and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities, trademarks and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

Title II. - Capital shares

Art. 5. The corporate capital is set at two hundred and three thousand Euro (203,000.- EUR) represented by two hundred and three (203) shares with a par value of one thousand Euro (1.000.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the corporation must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the corporation is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the corporation has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the board of directors or may be the Sole Director of the corporation. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman (the "Chairman").

The board of directors convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the corporation, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the corporation.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the corporation and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the corporation.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the corporation shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the corporation, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the corporation shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its Chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The corporation may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the corporation.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

Any general meeting shall be convened in compliance with the law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the corporation has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the corporation may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, “Commissaire aux Comptes” appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 14. The annual meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the last Thursday of June on 06.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the corporation and shall end on the 31st of December 2014.

2) The first annual general meeting shall be held on the last Thursday of July 2014.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the two hundred and three (203) shares have been subscribed by the sole shareholder POPULOS FINANCE S.A., prenamed, duly represented, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of two hundred and three thousand Euro (203,000- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 as amended of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,000.-

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the corporation, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2020:
 - Mr. Fabio MAZZONI, companies director, born in Ixelles (Belgium) on January 20, 1960, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;
 - Mrs. Violène ROSATI, companies director, born in Mont St. Martin (France) on April 23, 1977, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;
 - Mrs. Catherine GIORDANO, employee, born in Asti (Italy) on June 7, 1976, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;
- 3.- Has been appointed statutory auditor, its term of office expiring at the general meeting of the year 2020:

The limited liability company BG Consulting S.à r.l., having its registered office at L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte-Croix, R.C.S. Luxembourg number B 118473.

4.- The registered office of the corporation is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société POPULOS FINANCE S.A. ayant son siège social Via Espana 122, Bank Boston Building 8th Fl., Panam Republic of Panama avec son siège social à via Espana 122, Bank Boston Building 8th Fl., Panama Republic of Panama,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue de Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et par les présents statuts.

La société existe sous la dénomination de SHINE INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent trois mille euros (203.000,- EUR) représenté par deux cent trois (203) actions d'une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de juillet à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra le dernier mardi du mois de juillet 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les deux cent trois (203) actions ont été souscrites par l'associé unique POPULOS FINANCE S.A., préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent trois mille euros (203.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 263- et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 2.000.-

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs, le terme de leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2020:
 - Monsieur Fabio MAZZONI, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique) le 20 janvier 1960, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
 - Mademoiselle Violène ROSATI, administrateur de sociétés, née à Mont St. Martin (France), le 23 avril 1977, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
 - Madame Catherine GIORDANO, née le 7 juin 1976 à Asti (Italie), résidant professionnellement au 121 Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;
- 3.- La société à responsabilité limitée BG Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte-Croix, R.C.S. Luxembourg numéro B 118473, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2020.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64019. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008436/385.

(150008866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

MSP Northern America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.113.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009997/9.

(150010748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.080.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 janvier 2015

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 janvier 2015 que:

- Madame Delphine Tempé a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet immédiat; et
- Le mandat de Monsieur Kei Hong Chua, gérant unique de la Société, a été confirmé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2015009417/16.

(150010858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Jero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 113.749.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme RJ HOLDING S.A., ayant son siège social à L-4735 Pétange, 21 rue Jean-Baptiste Gillardin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 66.543,

représentée par Monsieur Jean Joseph Charles BELLION, administrateur-délégué, né le 24 avril 1960, à Luxembourg, demeurant à L-4735 Pétange, 10 rue J.B. Gillardin, habilité à engager la société par sa signature individuelle, suivant assemblée générale du 9 décembre 2008.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire à Luxembourg, en date du 6 décembre 2005, publiée au Memorial C numéro 791, en date du 20 avril 2006, page 37.925, a été constituée une société anonyme

JERO SA

établie et ayant son siège social à L-4735 Pétange, 21 rue Gillardin,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 113.749,

dont le capital social s'élève à la somme de trente et un mille euros (31.000,-€), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310€) chacune.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constitue en assemblée générale, et, renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, la partie comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, et actionnaire unique de ladite société, déclare et décide expressément de dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. La partie soussignée, actionnaire unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de ladite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. La partie soussignée donne décharge expresse aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-4735 Pétange, 21 rue Gillardin.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Déclarations générales

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.
Signés: J.J.C. BELLION, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 janvier 2015. Relation: EAC/2015/506. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007272/63.

(150008102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

MK Fund SICAV SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 184.611.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteenth, on the twenty-nine day of December.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

BY KADRANCE INVESTMENT ADVISOR (Lux) S.à R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 4, boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 184.113,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its attorney, requested the undersigned notary to state that:

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "MK FUND SICAV SIF S.A", is an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) in the form of a public limited liability company (société anonyme) qualifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 184.611, incorporated in front of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 20 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1076 of 28 April 2014.

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company.

The corporate capital is presently set at thirty-two thousand euro (EUR 32,000) represented by one sixty-four thousand (64,000) shares without a nominal value, entirely subscribed and fully paid-in.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as aforesaid, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that

any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the Board of Directors and to the independent auditor for its mandate up to this date.

The Sole shareholder, represented as aforesaid, declares that the dissolution and liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at registered office of the Company.

The appearing party appoints itself as liquidator of the Fund (the Liquidator).

Thereafter, the appearing party produced to the notary the share register of the Fund which have been immediately cancelled.

Upon these facts the appearing party stated and the notary recorded that the fund "MK FUND SICAV SIF S.A." was dissolved.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Fund incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at eight hundred Euro (EUR 800.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the appearing persons, all known to the notary by their names, first name, civil status and residences, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

BY KADRANCE INVESTMENT ADVISOR (Lux) S.à R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 184.113,

représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») de «MK FUND SICAV SIF S.A», une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 184.611, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1076 le 28 avril 2014.

L'Actionnaire Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et de liquider la Société.

Le capital social de la société est de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par soixante-quatre mille (64.000) d'actions sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Actionnaire Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Actionnaire Unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, au Conseil d'administration et au réviseur d'entreprise agréé pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Actionnaire Unique, représentée comme ci-avant, déclare que la dissolution et liquidation de la Société sont clôturées et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/322. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008233/103.

(150008304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Global Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 177.998.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

GLOBAL INVESTMENTS S.A., a public limited liability company ("Société anonyme"), registered with the Trade and Companies Register under number B 67.923, with its registered office at L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont, here represented by Mrs. Natacha HAINAUX, companies director, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 27th, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "GLOBAL CONSULTING S.à r.l.", a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont, incorporated pursuant to a notarial deed dated of June 10th, 2013, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" dated of August 5th, 2013, number 1887 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.998 (the "Company"). The articles of incorporation haven't been amended since then.

II.- That the 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 50,- (fifty Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the dissolution and opening of the voluntary liquidation of the Company;
2. Appointment of GLOBAL INVESTMENTS S.A. as liquidator of the Company and approval to grant GLOBAL INVESTMENTS S.A. with all necessary powers to undertake the liquidation procedure of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

It is resolved by the Sole Shareholder, according to article 16 of the Company's articles of incorporation, to approve the dissolution and opening of the voluntary liquidation of the Company (the "Opening of the Liquidation").

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint as liquidator of the Company, "GLOBAL INVESTMENTS S.A.", a public limited liability company ("société anonyme"), with its registered office at L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 67.923 (the "Liquidator").

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144 to 148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

The liquidator is authorized under his sole responsibility, to delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

Third resolution

The sole shareholder decides to grant full and total discharge to the Managers for the accomplishment of their mandates.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately one thousand seventy euro (1,070.-EUR).

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

GLOBAL INVESTMENTS S.A., une société anonyme, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.923, avec son siège social à L-1219 Luxembourg, 8 rue Beaumont,

ici représentée par Madame Natacha HAINAUX, administrateur de société, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée du 27 novembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- La partie comparante est l'associée unique de «GLOBAL CONSULTING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont, constituée par acte notarié en date du 10 juin 2013, publié au "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations", daté du 5 août 2013, numéro 1887 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.998 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II.- Que les 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'Associée Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la dissolution et de l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de GLOBAL INVESTMENTS S.A. en tant que liquidateur de la Société et approbation de doter GLOBAL INVESTMENTS S.A. de tous les pouvoirs nécessaires pour entreprendre la procédure de liquidation de la Société;
3. Divers.

Première résolution

Il est décidé par l'Associée Unique, selon l'article 16 des statuts de la Société, d'approuver la dissolution et l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société (l'«Ouverture de la Liquidation»).

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur "GLOBAL INVESTMENTS S.A.", une société anonyme ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont, enregistrée auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 67.923 (le "Liquidateur").

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'associée unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille soixante-dix euros (1.070,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. HAINAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62314. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007984/113.

(150009410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

**MedBridge Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MedBridge Investments S.C.A.)**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.875.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of December,

Before us Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Rédange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of her prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

was held

an extraordinary meeting of shareholders of MedBridge Investments S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B136 875, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on February 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 845 of April 7, 2008. The articles of incorporation of the Company were last amended by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg on December 27, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1105 of May 2, 2014.

The meeting is opened by Mr. Bob PLEIN, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, (the "Chairman"), who appoints as secretary of the meeting, Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mr. Max MAYER, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To change the legal form of the Company from a corporate partnership limited by shares - "société en commandite par actions" (S.C.A.) into a private limited company - "société à responsabilité limitée" (S.à r.l.).

2. To change the denomination of the Company from "MedBridge Investments S.C.A." into "MedBridge Investments S.à r.l.".

3. To accept the resignation of the General Partner
4. To appoint new members of the Board of Managers of the S.à r.l.
5. To accept the resignation of the Supervisory Board
6. To fully restate the Company's articles of incorporation.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present or represented as well as the number of shares held by each of them, which list after having been signed by the shareholders or their proxy, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be annexed to, and registered with this deed.

III. It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

The above facts being acknowledged as true by the meeting and after deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting resolves to change the legal form of the Company from a corporate shareholdership limited by shares - "société en commandite par actions" (S.C.A.) into a private limited company - "société à responsabilité limitée" (S.à r.l.), and in consequence to exchange the one hundred twenty-five (125) unlimited Class A Shares and the eight hundred seventy five (875) limited Class B Shares into one thousand (1,000) ordinary shares, held as follows:

Shareholder	Number of Shares
MEDBRIDGE GP S.à r.l. private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184366	125
MEDBRIDGE LP S.à r.l. private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184367,	875
Total	1.000

Second resolution

The meeting resolves to change the denomination of the Company from "MedBridge Investments S.C.A." into "Med-Bridge Investments S.à r.l.".

Third resolution

The meeting acknowledges and accepts the resignation of the General Partner as Manager of the S.C.A. and to grant the General Partner discharge for the execution of its mandate till this date.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Emmanuel Mougeolle, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Choui Min kon Kam King, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fifth resolution

The meeting acknowledges and accepts the resignation of the Supervisory Board of the Company and to grant it discharge for the execution of its mandate till this date.

The meeting further resolves not to appoint a new Supervisory Board.

Sixth resolution

In order to reflect the foregoing resolutions, the meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name.

1.1. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of "MedBridge Investments S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be

transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company.

2.3. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.2. In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

3.3. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

3.4. The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at FIVE HUNDRED AND FORTY SIX THOUSAND TWO HUNDRED UNITED STATES DOLLARS (USD 546,200.-) consisting of one thousand (1,000) ordinary shares with a nominal value of USD 546.20 each, which are fully subscribed and fully paid-up.

Additional class (es) of shares may be created and issued. Shares in the Company may be issued with or without share premium.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares of the Company shall be issued in registered form only. A shareholders register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

6.2. Ownership of the shares will result from the recordings in the shareholders register.

6.3. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and the profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4. If a share is pledged or the owner created a usufruct in a share, the voting right cannot be assigned to the beneficiary if the usufruct or the pledge.

6.5. The shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of Shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

6.6. The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

7.2. If the Company has more than one shareholder, the transfer of the shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. Such transfer shall be subject to the following procedures:

(i) Any shareholder wishing to transfer its shares to a bona fide third party (“Transferor”) shall give immediate notice of the envisaged transfer to the board of managers, specifying the number of shares the Transferor wishes to transfer, the person to whom the Transferor wishes to transfer and the price for which the transfer is to occur (the “Sale Notice”).

(ii) The board of managers shall be obliged to call a general meeting of shareholders which shall be held within ten (10) business days of receiving the Transferor’s Sale Notice. The notice for convening the general meeting of shareholders shall state the contents of the Sale Notice.

(iii) If the general meeting of shareholders grants the approval requested, the transfer must take place within five (5) business days thereafter.

(iv) If the general meeting does not grant its approval, it shall inform the Transferor, within five (5) business days after its decision, of one or more other bona fide third parties interested to purchase for cash all shares to which the request for approval relates, at a price and on terms at least equal to the price and terms which the Transferor has specified in the Sale Notice. Failing the presentation of such interested parties to the Transferor within the above period, the Company shall repurchase all shares to which the request for approval relates in compliance with Article 8, at a price and on terms at least equal to the price and terms which the Transferor has specified in the Sale Notice (the “Repurchase Price”), unless such repurchase is not legally permissible or the Transferor does not consent thereto.

(v) The Transferor shall remain entitled to withdraw his offer until the expiry of five (5) business days after the Repurchase Price has been communicated to him in writing.

7.3. Transfers of the shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the shareholders register, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register in the Shareholders register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

7.4. In any event, a share transfer will only be binding upon the Company following either (i) the notification to the Company of the share transfer or (ii) the acceptance by the Company of the share transfer, and towards third parties following the publication of the transfer in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

7.5. The existing shareholders and all those who may become shareholders, may, from time to time, enter into a Shareholders’ agreement. Such Shareholders’ agreement may contain additional restrictions on the transfer of shares. Such restrictions are hereby expressly incorporated in these Articles.

Art. 8. Repurchase of shares.

8.1. The Company may, to the extent and as permitted by law, in particular, the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law of 1915”) repurchase its own shares subject to the following conditions:

(i) the Company may only repurchase shares that have been fully paid up;

(ii) the shares will be repurchased at their nominal value, unless: (a) the Company is repurchasing the shares in accordance with Article 7.2 (iv), in which case the shares shall be repurchased at the Repurchase Price; or (b) in cases other than in accordance with Article 7.2 (iv), the board of managers determines that the shares shall be repurchased at a price which exceeds the nominal value;

(iii) a repurchase can only be done to the extent the Company’s freely distributable reserves allow for repurchase or by using the proceeds of a new issuance of shares made with a view to carry out such repurchase;

(iv) to the extent the board of managers determines that the repurchase shall allow for a payment of a premium in excess of the nominal value of the shares to be repurchased, such payment of premium is subject to the same restrictions as set out in sub-paragraph (iii).

Title III. - Management**Art. 9. Board of managers.**

9.1. The Company shall be managed by one or more managers. In case of more than one, the managers shall constitute the board of managers.

9.2. The managers may be suspended or dismissed by the general meeting of shareholders at any time ad nutum (without any reason).

Art. 10. Powers of the board of managers.

10.1. The board of managers is vested with the broadest powers to manage and control the Company and to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders. The board of managers shall namely have the power on behalf and in the

name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the board of managers shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

10.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 11. Procedure.

11.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any member of the board of managers at the place indicated in the convening notice.

11.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all members of the board of managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

11.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

11.4. Any member of the board of managers may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

11.6. Any member of the board of managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.7. Resolutions of the board of managers may be adopted outside a formally convened meeting of the board of managers, provided that such resolutions are adopted in writing and are adopted unanimously and such resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mail.

Art. 12. Representation.

12.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

12.2. The board of managers may grant a power of attorney or another continuing power of representation to other persons. The attorney-in-fact can represent the Company within the bounds of his power of representation.

12.3. In the event of a conflict of interest between the Company and a member of the board of managers of the Company, the concerned manager shall immediately inform the general meeting of shareholders of such conflict. Unless all members of the board of managers are conflicted, in which case the general meeting of shareholders has the right to waive such conflict or to appoint such person as it deems fit to represent the Company in the matter in respect of which such conflict has arisen, the Company shall be represented by two or more of the other members of the board of managers of the Company. In matters of conflict of interest, the general meeting of shareholders shall at all times have the power to designate one or more persons to represent the Company to avoid such conflict.

12.4. The board of managers may, at any time, appoint officers, investment advisors or agents of the Company as required for the operation of the business and the management of the Company. The appointed officers, investment advisors or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the board of manager. The board of managers will determine any such officers, investment advisors, or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Liability of the managers.

13.1. The members of the board of managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Title IV. - Shareholders

Art. 14. Powers and voting rights - general meeting of shareholders.

14.1. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding. Each share is entitled to one vote. All shares will vote as one class, except on any proposed amendments to the Articles affecting the respective rights of the classes.

14.2. Each shareholder may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent it at the general meetings of shareholders.

14.3. Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

14.4. The general meeting of shareholders is vested with the broadest powers to perform all acts in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law of 1915 or by the Articles to the board of manager. Any regularly constituted general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders.

Art. 15. Convening - Form - Quorum - Majority.

15.1. The general meeting of shareholders shall be convened by the board of managers. The board of managers shall be obliged to convene a general meeting of the shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's subscribed share capital request this in writing, with an indication of the agenda.

15.2. The notice periods and quorum rules required by the Law of 1915 shall apply with respect to the meetings of shareholders, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

15.3. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice. Valid resolutions can only be adopted by unanimous vote in a meeting where the entire issued capital of the Company is present or represented. The provisions of the previous sentence apply mutatis mutandis in respect of matters that are tabled at the meeting without mention thereof in the convening notice.

15.4. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a general meeting of shareholders will be passed by a simple majority of those shareholders present or represented and voting.

15.5. If there are less than twenty-five (25) shareholders, valid decisions of the shareholders can also be adopted outside a formally convened meeting of shareholders, provided that they are adopted in writing and by the unanimous vote of all shareholders. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mail.

15.6. Resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and representing the majority of the shareholders in each class of shares.

Title V. - Accounting year, Distributions

Art. 16. Accounting year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of each year.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the board of managers shall prepare the financial statements.

16.3. Each shareholder may inspect the above financial statements at the company's registered office.

Art. 17. Allocation of profits - Legal reserve.

17.1. Of the annual net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve (the "Legal Reserve"); this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten percent (10%) of the capital of the Company.

Art. 18. Distributions.

18.1. Following a divestment from a specific investment ("Specific Investment"), after the repayment (in principal and interest) of the loan received by the Company to finance the Specific Investment) and after the mandatory allocation to the legal reserve, the board of managers may propose an amount for distribution, which upon approval by the shareholders of the Company, shall constitute the "Distributable Amount".

18.3. If the net profits of the Company are not sufficient to make such distributions, the Company shall proceed to a repayment of share premium and/or out of the reserve account 115 to the shareholders in order to achieve the Distributable Amount. In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the Company (if any) shall be disregarded.

18.4. In cases other than divestment, interim dividends may be distributed by the board of managers, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts, inventory or report is established by the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve, and

(iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 19. Share premium reserve.

19.1. In addition to any other reserves, the Company will have a share premium reserve for the shares, including the reserve account 115 (contribution without issuance of shares).

19.2. The share premium paid on shares shall be booked on the share premium reserve, to which reserve the shareholders shall be entitled in proportion to the value of their shares.

19.3. In addition to Article 18.2., distributions out of the share premium reserve may, but only with due observance of Article 17, be made at any time by virtue of a resolution of the general meeting of shareholders.

19.4. With regard to distributions out of the share premium reserve as mentioned in this Article 19, the provisions of Article 18.4 shall apply correspondingly.

Title VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

20.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

20.3. From the balance remaining after the payment of the debts of the dissolved Company, the share premium reserves shall be distributed in priority in accordance with Article 19. All amounts remaining will be distributed to the Company's shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by each on the share capital.

Title VII. - General provisions

Art. 21. Applicable law.

21.1. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law of 1915.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,300.-.

The corporate capital is valued at EUR 447,203.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour de décembre,

Par-devant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Rédangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

s'est tenue

une assemblée extraordinaire des actionnaires de MedBridge Investments S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136875 et constituée par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 845 du 7 avril 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 1105 du 2 mai 2014.

La réunion est ouverte par Monsieur Bob PLEIN, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (le "Président"), qui désigne comme secrétaire de la réunion, Monsieur Henri DA CRUZ, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de la réunion ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour est le suivant:

1. Modification de la forme juridique de société en commandite par actions (SCA) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

2. Changement de la dénomination de la Société de "MedBridge Investments S.C.A." en "MedBridge Investments S.à r.l.".

3. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar U.S..

4. Acceptation de la démission de l'associé commandité, conseil de gérance de la société.

5. Nomination des nouveaux membres du Conseil de Gérance

6. Acceptation de la démission du Conseil de Surveillance

7. Refonte complète des statuts de la Société.

8. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant sur les associés présents ou représentés ainsi que sur le nombre d'actions détenues par chacun d'eux, laquelle après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée à, et sera enregistré avec, cet acte.

III. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la réunion. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, sur lequel les associés ont été informés avant la réunion.

Les faits ci-dessus étant reconnus comme vrai par l'assemblée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité après délibération:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société d'une société en commandite par actions (S.C.A.) en une société à responsabilité limitée (S.à r.l.), et d'échanger en conséquence les cent vingt-cinq (125) actions de commandité de catégorie A et les huit cent soixante-quinze (875) actions limités de catégories B en mille (1.000) parts sociales ordinaires détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts
MEDBRIDGE GP S.à r.l. société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 184366	125
MEDBRIDGE LP S.à r.l. société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 184367,	875
Total	1.000

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société de "MedBridge Investments S.C.A." en "MedBridge Investments S.à r.l.".

Troisième résolution

L'assemblée note et accepte la démission de l'associé commandité en tant que conseil de gérance de la Société et lui donne ainsi décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que conseil de gérances de la Société:

- Emmanuel Mougeolle, demeurant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Choui Min Kon Kam King, demeurant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée note et accepte la démission du Conseil de Surveillance et lui donne décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide aussi de ne pas nommer un nouveau Conseil de Surveillance.

Sixième résolution

Afin de refléter les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide la refonte entière des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Dénomination.

1.1. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de "MedBridge Investments S. à r.l." (la "Société").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par une résolution du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaires se sont produits ou sont imminents et sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeurera, malgré le transfert temporaire du siège social, une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. La Société pourra en particulier créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

3.3. La Société peut s'engager dans des transactions portant sur des biens immobiliers et mobiliers. La Société peut acquérir, transférer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes dans quelque pays ou endroit que ce soit. La Société peut également engager et exécuter toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et la propriété de biens immobiliers. La Société peut également exercer une activité en relation avec des licences ou des marques ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

3.4. La Société peut effectuer toute activité industrielle ou commerciale qui favorise directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute du fait du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à CINQ CENT QUARANTE SIX MILLE ET DEUX CENTS Dollar U.S. (USD 546'200.-) représenté par mille (1'000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 546,20 chacune; toutes souscrites et intégralement libérées.

De(s) catégories(s) supplémentaire(s) de parts sociales peuvent être créés et émises. Les parts sociales de la Société peuvent être émises avec ou sans prime d'émission.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative uniquement. Un registre des associés qui peut être consulté par tout associé sera conservé au siège social. Le registre contiendra la désignation précise de chaque associé et l'indication du nombre de parts détenues, l'indication des paiements effectués sur ses parts ainsi que les transferts des parts et les dates de ceux-ci. Chaque associé notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit d'invoquer la dernière adresse communiquée.

6.2. La propriété des actions résultera des inscriptions dans le registre des associés.

6.3. Chaque part donne à son détenteur le droit à une fraction des actifs et des profits de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales existantes.

6.4. Si une part est gagée ou que le propriétaire en démembre la propriété, le droit de vote ne peut pas être assigné au bénéficiaire de l'usufruit ou du gage.

6.5. Les associés doivent fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces peuvent être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Associés. Les Associés peuvent, à tout moment, changer leur adresse inscrite dans le registre des associés au moyen d'une notification écrite adressée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une ou plusieurs parts sociales sont détenues conjointement ou si la propriété de ces parts est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur ces parts devront désigner un mandataire unique pour représenter les actions envers la Société. A défaut, tous les droits attachés à ces parts seront suspendus.

Art. 7. Cession des parts sociales.

7.1. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers.

7.2. Si la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales à des non associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Ce transfert est soumis à la procédure suivante:

(i) Tout associé souhaitant transférer ses parts sociales ordinaires à un tiers de bonne foi (le "Cédant") doit notifier immédiatement le transfert envisagé au conseil de gérance en précisant le nombre de parts sociales que le Cédant souhaite transférer, la personne à laquelle le Cédant souhaite transférer et le prix pour lequel le transfert doit avoir lieu (la "Notification de Vente").

(ii) Le conseil de gérance est tenu de convoquer une assemblée générale des associés qui se tiendra endéans dix (10) jours ouvrables après réception de la Notification de Vente du Cédant. La convocation de l'assemblée générale des associés doit indiquer le contenu de la Notification de Vente.

(iii) Si l'assemblée générale des associés approuve la vente, le transfert doit avoir lieu dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant l'approbation.

(iv) Si l'assemblée générale refuse d'approuver la vente, elle doit informer le Cédant endéans un délai de cinq (5) jours ouvrables qui suivent cette décision qu'une ou que plusieurs autres parties tierces de bonne foi seraient intéressées par l'achat en espèces de toutes les parts sociales qui ont été soumises à l'agrément de l'assemblée, à un prix et à des conditions au moins égales au prix et aux conditions que le Cédant a fixés dans la Notification de Vente. À défaut de présentation au Cédant de parties intéressées endéans les cinq (5) jours ouvrables suivant le refus, la Société doit racheter toutes les parts sociales pour lesquelles il y eu une demande d'agrément en conformité avec l'Article 8, à un prix et à des conditions au moins égales au prix et aux conditions précisés par le Cédant dans Notification de Vente (le "Prix de Rachat"), sauf si ce rachat n'est pas légalement admissible ou que le Cédant n'y consent pas.

(v) Le Cédant conserve le droit de retirer son offre endéans cinq (5) jours ouvrables après que le Prix de Rachat ait été communiqué au requérant par écrit.

7.3. Les transferts de parts sociales doivent être exécutés par une déclaration écrite de transfert à enregistrer dans le registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir en leur nom. Les transferts d'actions peuvent également être effectués en conformité avec les règles relatives à la cession de créances prévues à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert visé dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cédant et du cessionnaire.

7.4. En tout état de cause, le transfert des parts sociales ne sera opposable à la Société qu'après (i) la notification du transfert à la Société ou (ii) l'acceptation par la Société de la cession des parts sociales et opposable aux tiers après la publication du transfert au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

7.5. Les associés existants et tous ceux qui pourraient le devenir peuvent conclure un pacte d'associés. Le pacte d'associés peut contenir des restrictions supplémentaires sur le transfert des parts sociales. Ces restrictions sont expressément incorporées dans les Statuts.

Art. 8. Rachat de parts sociales.

8.1. La Société peut, dans la mesure permise par la loi, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), racheter ses propres parts sociales aux conditions suivantes:

(i) La Société peut uniquement racheter les parts sociales qui ont été entièrement libérées;

(ii) les parts sociales seront rachetées à leur valeur nominale, à moins que:

(a) la Société rachète les parts sociales en conformité avec l'Article 7.2 (iv), dans ce cas les parts sociales seront rachetées au Prix de Rachat; ou (b) dans les cas autres que ceux de l'Article 7.2 (iv), le conseil de gérance détermine que les parts sociales doivent être rachetées à un prix qui excède la valeur nominale;

(iii) un rachat ne peut être opéré que si les réserves librement distribuables permettent le rachat ou qu'en utilisant les recettes de l'émission de nouvelles parts sociales faite en vue d'une telle opération de rachat;

(iv) dans l'hypothèse où le conseil de gérance détermine que le rachat permet le paiement d'une prime en sus de la valeur nominale des parts sociales à racheter, le paiement d'une telle prime est sujet aux mêmes restrictions que celles prévues au sous paragraphe (iii).

Titre III. - Gérance

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. S'il y a plusieurs gérants, les gérants constituent le conseil de gérance.

9.2. Les gérants peuvent être révoqués ou suspendus par l'assemblée générale des associés à tout moment ad nutum (sans motif).

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer et contrôler la Société et à effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés ou au conseil de surveillance (si applicable). Le conseil de gérance aura notamment le pouvoir de réaliser au nom de la Société tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il jugera nécessaire ou favorable à cela. Sauf disposition expresse contraire, le Gérant disposera à cet effet, pour le compte et au nom de la Société, de tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles à la réalisation des buts de la Société.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 11. Procédure.

11.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des membres du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les membres du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence devra être décrite dans l'avis de convocation.

11.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, par la remise soit de l'original, d'un télégramme, télex, télécopie ou d'un e-mail.

11.4. Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. La procuration doit être donnée par écrit, par la remise soit d'un original, d'un télégramme, télex, télécopie ou d'un e-mail.

11.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées.

Les résolutions sont documentées par un procès-verbal. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.6. Tout membre du conseil de gérance peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant de s'entendre et de prendre la parole. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

11.7. Les résolutions du conseil de gérance peuvent être adoptées en dehors d'une réunion formellement convoquée, si de telles résolutions sont adoptées par écrit et à l'unanimité, et, de telles résolutions signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, télécopie ou e-mail.

Art. 12. Représentation.

12.1. La Société sera engagée, en toute circonstance, à l'égard des tiers, par la signature du gérant unique ou, s'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

12.1. Le conseil de gérance peut accorder un mandat spécial ou tout autre pouvoir de représentation à d'autres personnes. Le mandataire peut représenter la Société dans les limites de son pouvoir de représentation.

12.2. Dans l'éventualité de la survenance d'un conflit d'intérêt entre la Société et un des membres du conseil de gérance, le gérant concerné devra informer immédiatement l'assemblée générale des associés d'un tel conflit. À moins que tous les membres du conseil de gérance soient en conflit, cas dans lequel l'assemblée générale des associés a le droit de suspendre le conflit ou de désigner une personne afin de représenter la Société dans l'affaire dont résulte le conflit, la Société doit être représentée par deux ou plusieurs membres du conseil de gérance de la Société. En cas de conflits d'intérêts, l'assemblée générale des associés peut en toute circonstance désigner une ou plusieurs personnes pour représenter la Société afin d'éviter un tel conflit.

12.3. Le conseil de gérance peut, à tout moment, nommer des officiers, conseillers d'investissement ou des agents de la Société si nécessaire pour le fonctionnement de l'entreprise et la gestion de la Société. Les officiers, conseillers d'investissement ou agents nommés auront les pouvoirs et fonctions qui leur auront été délégués par le conseil de gérance. Le Conseil de gérance va déterminer les responsabilités et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions de mandat de ces officiers, conseillers d'investissement et agents.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1. Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle en rapport avec les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition que ces engagements soient conformes avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Titre IV. - Associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote - assemblée générale des associés.

14.1. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque part donne droit à une voix. Toutes les parts voteront comme une seule classe, sauf pour toutes modifications des Statuts affectant les droits respectifs des classes.

14.2. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, soit en original ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou e-mail.

14.3. Tout associé peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par un moyen similaire de communication permettant (i) aux autres associés participant à la réunion d'être identifiés, (ii) à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler les uns aux autres, (iii) la transmission de la réunion sur une base continue et (iv) les associés pouvant valablement délibérer. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

14.4. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes liés à l'intérêt de la Société et qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts au conseil de gérance ou au conseil de Surveillance. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 15. Convocation - Forme - Quorum - Majorité.

15.1. Le conseil de gérance, sinon (le cas échéant) le conseil de surveillance, peut convoquer des assemblées générales des associés. Le conseil de gérance a l'obligation de convoquer une assemblée générale des associés dans un délai de un mois, si un ou plusieurs associés représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social souscrit et entièrement libéré le demande en écrit et contenant une l'ordre du jour.

15.2. Les délais de préavis et les règles de quorum prescrits par la Loi de 1915 s'appliquent aux assemblées des associés, ainsi qu'à la tenue de ces assemblées, sauf disposition contraire.

15.3. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans préavis. Les résolutions devront être adoptées par vote unanime lorsque la totalité du capital émis est présente ou représentée. Ces dispositions s'appliquent mutatis mutandis aux résolutions prévues à l'ordre du jour sans mention faite dans l'avis de convocation.

15.4. Sauf disposition contraire de la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises à la majorité simple des associés présents ou représentés et votant.

15.5. Dans le cas où il y a moins de vingt-cinq (25) associés, les résolutions peuvent aussi être adoptées en dehors d'une assemblée régulièrement convoquée, si ces dernières sont adoptées par écrit et à l'unanimité des associés. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur de multiples copies d'une même résolution et dont la preuve peut être établie par lettre, par télécopie ou e-mail.

15.6. Les résolutions entraînant la modification des Statuts ou la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des associés représentant au moins trois quart du capital social de la Société et représentant la majorité des associés dans chaque catégorie de parts sociales.

Titre V. - Année sociale, Répartitions

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance doit préparer les états financiers.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance des états financiers ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Sur les bénéfices annuels nets, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale (la "Réserve Légale"); ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais il doit être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si, à tout moment, pour quelque raison que ce soit, la réserve est descendue en-dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 18. Distributions.

18.1. Suite à la cession d'un investissement spécifique («Investissement Spécifique»), après remboursement (en principal et en intérêts) du prêt reçu par la Société pour financer l'Investissement Spécifique et après la dotation obligatoire de la réserve légale, le conseil de gérance pourra proposer un montant distribuable lequel, après approbation des associés de la Société, constituera le «Montant Distribuable».

18.2. Si les bénéfices nets de la Société ne sont pas suffisants pour effectuer de telles distributions, la Société procède à un remboursement de la prime d'émission et/ou de la réserve 115 aux associés afin d'atteindre le Montant Distribuable.

18.3. Pour le calcul des distributions sur chaque part sociale, les parts sociales détenues par la Société ne seront pas prises en compte.

18.4. Dans les cas autre que la cession d'un investissement, le conseil de gérance peut distribuer des acomptes sur dividendes, à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

(i) Un état comptable ou un inventaire ou un rapport doit être dressé par le conseil de gérance;

(ii) Il doit ressortir de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) Le paiement est réalisé dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 19. Réserves de primes d'émission.

19.1. En sus de toutes autres réserves, la Société aura une réserve de prime d'émission, incluant la réserve 115 (contribution sans émission de parts).

19.2. La prime d'émission payée sur les parts sociales ordinaires sera allouée à sur un compte de primes d'émission, auxquels seuls les détenteurs de parts sociales ordinaires auront droit en proportion de la valeur de leurs parts sociales ordinaires.

19.3. En sus de l'article 18.2., la distribution de la réserve de prime d'émission pourra être décidée et effectuée à tout moment par résolution de l'assemblée générale des associés à condition que les stipulations de l'Article 17 soient respectées.

19.4. Lors de toute distribution de la réserve de primes d'émission comme mentionné au présent Article 19, les stipulations de l'article 18.4. s'appliqueront de façon correspondante.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1. L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, doit se mettre d'accord sur la dissolution et la liquidation de la Société ainsi que sur les termes de celles-ci.

20.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'assemblée générale des associés ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

20.3. Après réalisation des actifs et paiement des dettes de la Société, la réserve de prime d'émission sera distribuée en priorité conformément à l'Article 19. Le boni de liquidation restant sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la société.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 21. Loi applicable.

21.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts doivent être interprétées conformément à la Loi de 1915.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous toutes formes, qui sont à la charge de la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ 2.300,-EUR

Le capital social a été évalué à 447.203,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdites comparantes ont signé avec le Notaire, le présent acte.

21597

Certificat

Je soussignée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Rédangesur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), certifie avoir reçu l'acte qui précède en date de ce jour.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2014. Relation GRE/2014/5439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2015008187/697.

(150008710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Aerospace Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.268.

Par la présente, je présente ma démission de mon poste d'administrateur avec effet immédiat.

Le 1^{er} Janvier 2015.

Barbara Neue burg.

Référence de publication: 2015009460/9.

(150011578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Fit 4 Life s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Café de la Sure.

Siège social: L-6581 Rosport, 21-23, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 193.599.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Madame Aida DE JESUS PENELA, commerçante, née le 15 décembre 1964 à Cabaços - Moimenta da Beira (P), demeurant à L-6581 Rosport, 21-23, rue du Pont.

Ici représenté par Monsieur Da Silva Antunes Antonio José, comptable, demeurant professionnellement à L-9175 Niederfeulen, 17B, rue de la Fail,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 décembre 2014 à Rosport, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «FIT 4 LIFE s.à r.l.».

Elle exercera son activité sous l'enseigne «CAFE DE LA SURE»

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Rosport.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille (20.000,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de deux cent (200,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites par l'associée unique, Madame Aida DE JESUS PENELA, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par un apport de biens mobiliers dans la société, soit le fonds de commerce dont l'acte d'achat est joint au présent acte après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire pour être enregistrée avec cet acte. Les biens mobiliers en question se trouvent dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration de la comparante

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,00 euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associée représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur CACEIRO FERREIRA Mario Antonio, né le 27 mai 1973 à Sao Juliao da Figueira da Foz (P), demeurant à L-9160 Ingeldorf, 10, rue des Prés.
- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée, Madame Aida DE JESUS PENELA, préqualifiée.
- La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-6581 Rosport, 21-23, rue du Pont.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Da Silva Antunes Antonio José, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, Le 23 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16817. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007962/104.

(150008811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Silux Holding SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 193.560.

Auszug für die Veröffentlichung gemäß Artikel 6 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Fassung.

1. Bezeichnung und form.

1.1 Es besteht eine einfache Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) unter der Bezeichnung "SILUX Holding SCS" (die Gesellschaft).

1.2 Die Gesellschaft unterliegt dem Gesetz von 1915 sowie dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag.

2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Gesellschaftssitz befindet sich in 14, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz kann durch einen Beschluss des Komplementärs oder der Gesellschafterversammlung innerhalb dieser Gemeinde oder an einen anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.2 Der Komplementär hat weiterhin das Recht, nach eigenem Ermessen Niederlassungen, Büros, Verwaltungszentren und Repräsentanzen in einem anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg zu gründen.

2.3 Sollte der Komplementär feststellen, dass bestehende oder unmittelbar drohende außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Umstände bestehen, welche die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung von normalen Verhältnissen, ins Ausland innerhalb des Europäischen Wirtschaftsraumes (EVR) verlegt werden; eine solche vorübergehende Sitzverlegung hat keine Auswirkung auf das wirksame Fortbestehen der Gesellschaft nach luxemburgischem Recht.

3. Dauer - Auflösung.

3.1 Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

3.2 Die Gesellschaft kann mit Zustimmung des Komplementärs durch einen Beschluss der Gesellschafter unter den im Gesellschaftsvertrag sowie im Gesetz von 1915 beschriebenen Voraussetzungen aufgelöst werden.

4. Zweck der Gesellschaft.

4.1 Zweck der Gesellschaft ist:

4.1.1 die Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, gleich welcher Rechtsform;

4.1.2 der Erwerb und die Verwertung von jeglicher Art von Eigentum (einschließlich Immobilieneigentum);

4.1.3 die Vornahme aller anderen Arten von Investitionen;

4.1.4 die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung sämtlicher Vermögenswerte.

4.2 Die Gesellschaft darf Garantien an Gesellschaften begeben, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und an solche, die derselben Unternehmensgruppe angehören, und sie darf diesen Gesellschaften Darlehen gewähren und sie in jeder anderen Art und Weise unterstützen.

4.3 Die Gesellschaft darf Kredite jeder Art aufnehmen und vor- oder nachrangige Schuldverschreibungen, Genussrechte, Genussrechtsanteile oder andere Arten von Fremd- oder Eigenkapitalinstrumenten sowie Kombinationen aus diesen Instrumenten begeben.

4.4 Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Natur ausführen, die der Ausübung des Gesellschaftszweckes dienen.

5. Verwaltung.

5.1 Die Geschäfte der Gesellschaft werden durch die SILUX S.à r.l. (der Komplementär) geführt, welcher der unbeschränkt haftende Gesellschafter (associé gérant commandité) ist, die Gesellschaft als Geschäftsführer (gérant) vertritt und welcher für alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft, die nicht aus den Vermögenswerten der Gesellschaft erfüllt werden können, gesamtschuldnerisch haftet.

5.2 Der Komplementär verfügt über die umfassende Befugnis, alle gesetzlich mindestens vorgeschriebenen Verfügungs- und Verwaltungshandlungen im Interesse der Gesellschaft, welche nicht ausdrücklich durch die geltenden Gesetze oder durch diesen Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, auszuüben.

5.3 Insbesondere wird der Komplementär die Befugnis haben, im Namen der Gesellschaft den Gesellschaftszweck auszuführen, alle Handlungen durchzuführen, Verträge und sonstige Verpflichtungen einzugehen, wie er es hierfür nötig, ratsam und angebracht erachtet.

5.4 Darüber hinaus können die Gesellschafter beschließen, Geschäftsführer im Sinne von Artikel 17 des Gesetzes von 1915 ernennen, die nicht gleichzeitig als Komplementäre zur Gesellschaft zugelassen werden.

6. Rechtsverbindliche Unterschrift.

6.1 Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch satzungsmäßige Unterschrift des Komplementärs oder durch die einzelne oder gemeinsame Unterschrift von hierzu ordnungsgemäß vom Komplementär bevollmächtigten Personen verpflichtet.

6.2 Eine solche Vollmacht darf nicht an Kommanditisten der Gesellschaft erteilt werden.

Référence de publication: 2015007495/62.

(150007706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

CEP III Investment 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.016.920,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.145.

EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert de parts en date du 17 décembre 2014, CEP III Nelson SCSp, une société en commandite spéciale régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-191033 représentée par son associé commandité, CEP III Nelson GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-191012 a transféré 265.618 parts sociales détenues dans la Société à Nelson Topco Limited, une private limited company régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 1st & 2nd Floor York House, 45 Seymour Street, Londres, W1H 7LX, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 09229561.

En conséquence, les parts sociales de ta Société sont dorénavant détenues comme suit:

Nelson Topco Limited: 265.618 parts sociales

Nelson Bidco Limited: 751,302 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CEP III Investment 16 S.à r.l.

Référence de publication: 2015009590/23.

(150011647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.
